



**Rapport d'activité 2012**  
**Animation du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés**



Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST)  
12 rue Saint Simon  
33 390 BLAYE  
Tel : 05 57 42 28 76  
Fax : 05 57 42 75 10  
[smiddest@wanadoo.fr](mailto:smiddest@wanadoo.fr)



*En 2012, l'animation du SAGE Estuaire a bénéficié du soutien financier de:*

- *l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,*
- *l'Europe au titre du FEDER Aquitaine.*

# Sommaire

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>1. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CLE.....</b>	<b>4</b>
<b>2. MODIFICATIONS DU PROJET DE SAGE.....</b>	<b>4</b>
<b>3. REUNIONS ORGANISEES .....</b>	<b>5</b>
3.1 REUNIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) .....	5
3.2 AUTRES REUNIONS.....	6
<b>4. STAGE SUR L'INTEGRATION DES ZONES HUMIDES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME .....</b>	<b>7</b>
<b>5. COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE.....</b>	<b>7</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>8</b>
<b>ANNEXE : MISE EN RESEAU – ANIMATION DU TERRITOIRE .....</b>	<b>9</b>

## Introduction

Rappelons que le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire (SMIDDEST) assure l'animation et le secrétariat administratif de l'élaboration du SAGE, pour le compte de la CLE.

Ce rapport détaille les travaux réalisés en 2012.

### 1. Modification de la composition de la CLE

La composition de la Commission Locale de l'Eau a été renouvelée, sa composition initiale (8 février 2006) étant valable pour une durée de six ans. Le SMIDDEST est intervenu ponctuellement, en appui de la préfecture et à sa demande, dans les prises de contacts, les relances... La nouvelle Commission Locale de l'Eau a été arrêtée le 12 octobre 2012. Elle comporte 88 membres contre 66 auparavant. La principale nouveauté vient de l'intégration souhaitée par le SMIDDEST de l'ensemble des Syndicats de bassin versant du territoire qui sont des acteurs essentiels à la future mise en œuvre du SAGE.

### 2. Modifications du projet de SAGE

Après la validation du projet de SAGE par la CLE intervenue le 13 septembre 2010 puis l'avis favorable du Comité de Bassin intervenu le 30 novembre 2010, la procédure réglementaire de consultation des collectivités et de leurs groupements compétents a été réalisée entre fin décembre 2010 et fin avril 2011. Par la suite, le SMIDDEST a organisé avec l'Etat l'enquête publique entre le 16 août 2011 et le 16 septembre 2011 afin de recueillir l'avis du public sur le projet de SAGE conformément aux articles L212-6 et R212-40 du code de l'environnement.

Les avis défavorables émis lors des phases de consultations ont mis en évidence différentes inquiétudes principalement sur les enjeux concernant le risque d'inondation et les zones humides.

Sur l'aspect inondations, les problèmes ont été initiés par une association, qui a fait courir le bruit que le SAGE édictait des règles visant à supprimer les digues sur l'estuaire pour protéger la zone urbaine, ce qui était totalement erroné mais a ému beaucoup de gens n'étant pas au fait des dossiers. Par ailleurs, des études préliminaires à un projet de PAPI Estuaire ont été initiées en 2011 ce qui a produit une confusion par rapport à la Disposition I1 qui préconise l'élaboration d'un schéma de prévention des inondations sous 2 ans après approbation du SAGE mais ne fait pas référence au PAPI.

Après analyse des avis émis lors des phases de consultations, les éléments indicatifs de cahier des charges du schéma, décrits dans la disposition I1, ont été modifiés, à travers notamment l'inscription des points suivants : étude des conséquences économiques dans les futures zones potentielles de surinondation, étude des impacts environnementaux.

Sur la question des zones humides, les critiques ont émané principalement des collectivités de la Charente-Maritime et du Médoc concernant la délimitation et la portée de l'enveloppe territoriale, ainsi que la réglementation ultérieure sur les pratiques en zones humides. Ce point de tension est récurrent sur le sujet depuis plusieurs années, les problèmes étant liés au fait que le SAGE pourrait conduire à des contraintes en matière d'assèchement et de drainage dans les marais. Des discussions ont eu lieu en septembre et octobre 2012 avec la chambre d'agriculture et la Fédération des Grands vins de Bordeaux. Elles ont abouti à une proposition de modification de la disposition Zh1 concernant l'enveloppe territoriale (la rendre

provisoire, étudier l'éventualité d'une recartographie d'ici 2015, et retirer les parcelles plantées en vignes).

En 2012, le projet de SAGE a donc été modifié prenant en compte une très grande majorité des avis émis lors des phases de consultation. Chaque membre de la CLE renouvelée a été contacté par l'animateur pour bénéficier d'explications sur les documents.

Le projet de SAGE modifié a été soumis au vote de la CLE le 19 novembre 2012 et n'a pas été adopté (78 votants sur 88 membres, 48 votes Pour, 20 votes Contre, 10 Abstentions) en raison d'oppositions collectives persistantes des élus du Médoc et de Charente-Maritime concernant les volets "zones humides" et "risque d'inondation".

Au cours du premier semestre 2013, le projet de SAGE devra donc être à nouveau modifié par la CLE pour tendre vers un consensus permettant l'adoption du SAGE.

### 3. Réunions organisées

#### 3.1 Réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

⇒ Quinzième réunion de la CLE : le 19 novembre, maison de la promotion sociale à Artigues-près-Bordeaux

**Présence** : 65 membres, 78 votants (13 mandats)

- Election du Président – désignation du Vice-Président délégué ;
- Présentation de la nouvelle CLE, validation des règles de fonctionnement ;
- Présentation du projet de SAGE, des avis émis lors des phases de consultation et des propositions de modifications du PAGD, prises de parole ;
- Vote sur le projet de SAGE modifié ;

#### Bilan de la CLE

Pour 2012, 1 réunion a été tenue durant l'exercice, pour laquelle la participation est importante par rapport aux années précédentes, avec 89% de membres votants. Cette forte participation s'explique par le fait qu'il s'agit de la première réunion suite au renouvellement de la CLE et par le vote sur les documents du projet de SAGE.

Il est à noter que cette réunion a également été très suivie par les personnes du territoire, non membres de la CLE, qui sont environ une vingtaine à avoir participé.

### **3.2 Autres réunions**

#### ⇒ **Cellules administratives**

Ces réunions regroupent les services de l'Etat des deux départements et régions (DDTM, DREAL), l'ONEMA (services départementaux), l'Agence de l'Eau mais aussi les deux Conseils Généraux et les deux Conseils Régionaux. Elles ont pour objectif de préparer les CLE et notamment de faire évoluer la rédaction des documents du SAGE.

En 2012, il s'est avéré nécessaire de réunir la cellule administrative une première fois le 21 mai 2012 pour bâtir des propositions de modifications du projet de SAGE faisant consensus entre les services, en vue de les proposer en CLE. La question de l'enveloppe territoriale des zones humides et de certaines dispositions de ce chapitre n'avait alors pas trouvé de réponse à l'issue de cette réunion. Les propositions de modifications sur les autres thématiques avaient été validées.

La cellule administrative a également été réunie une seconde fois le 3 décembre 2012 pour analyser le rejet du projet de SAGE modifié lors de la CLE du 19 novembre 2012. Un débat a eu lieu sur les leviers d'action potentiels en vue de l'adoption du SAGE. L'enveloppe territoriale des zones humides, la concertation et le volet "risque d'inondation" étaient au cœur des discussions. Cette réunion a permis d'aboutir et des premières pistes de réflexion.

#### Liste des réunions de la cellule administrative :

- le 21 mai 2012 à Bordeaux,
- le 3 décembre 2012 à Bordeaux

#### ⇒ **Groupe d'experts pollutions chimiques**

La réflexion sur la mise en œuvre des dispositions du projet de SAGE pour le volet "Pollutions chimiques" a été lancée en 2012. Ce sujet faisant consensus est complexe mais revêt une importance particulière pour l'Estuaire en raison de la richesse et de la fragilité de ses milieux. Dans ce cadre, le SAGE prévoit la création d'un groupe d'experts sur les pollutions chimiques afin d'orienter la réflexion et de cibler les priorités des actions à mener.

Des experts scientifiques universitaires, experts ou référents techniques des services de l'Etat ou des collectivités, ont été identifiés par le SMIDDEST et l'Agence de l'Eau comme membres incontournables de ce groupe d'experts, réuni pour la première fois le 10 juillet 2012. Lors de cette réunion, la composition du groupe d'experts et ses modalités de fonctionnement ont été validés, et des éléments de connaissances ont été discutés autour d'un premier document de travail.

En 2013, après modification de ce document, le groupe d'experts sera de nouveau réuni afin d'apporter une réflexion sur une méthodologie de mise en œuvre des dispositions du SAGE:

- la liste des substances critiques pour l'estuaire (disposition PC1);
- les besoins de renforcement et de coordination des réseaux de mesure (disposition PC2);
- la méthodologie pour qualifier la sensibilité des milieux à forts enjeux environnementaux (disposition PC3);
- la mise en place des ZNT et des plans Ecophyto (dispositions PC5 et PC7).

## **4. Stage sur l'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme**

Dans le cadre de la future mise en œuvre des dispositions du SAGE concernant les zones humides, le SMIDDEST souhaite développer un guide méthodologique à l'attention des communes pour faciliter la mise en compatibilité de leur PLU avec le SAGE. Le SAGE recommande en effet de cartographier les zones humides en se basant sur l'enveloppe territoriale. Il est également stipulé que les choix de zonages et de règlements conduiront à assurer la protection et le maintien de ces zones.

Ainsi, le SMIDDEST souhaite élaborer un guide clair et pragmatique traitant d'une part de la retranscription cartographique des zones humides à l'échelle des PLU (volet technique); et d'autre part des possibilités de choix de zonages et de règlements (volet juridique).

En raison des tensions concernant la cartographie du SAGE à l'heure actuelle, le SMIDDEST a décidé de traiter du sujet "juridique" dans un premier temps.

Entre mars 2012 et juin 2012, une stagiaire spécialisée en droit de l'environnement a été encadrée par l'animateur du SAGE dans le cadre d'un stage de master 2 "Cadres territoriaux et environnementaux" pour apporter une première réflexion sur ce sujet via notamment les missions suivantes:

- Établir le cadre juridique précis de la protection des zones humides dans les documents d'urbanisme
- Identifier, sur le territoire du SAGE, les communes qui sont en cours d'élaboration ou de révision de leur document d'urbanisme
- Étudier la méthodologie d'intégration des zones humides adoptée par quelques porteurs de PLU sur le territoire du SAGE Estuaire en cours de révision ou récemment approuvés
- Analyser et tirer profit des méthodologies adoptées sur d'autres SAGE ou par d'autres instances compétentes dans la gestion des zones humides
- Rencontrer les différents services de l'Etat et des collectivités pour obtenir des précisions quant au rapport de compatibilité entre le SAGE et les documents d'urbanisme, l'instruction des dossiers loi sur l'eau et des permis de construire, les leviers locaux d'incitation à la préservation des zones humides
- Analyser l'ensemble des éléments étudiés pour proposer un guide pragmatique, concis et clair à l'attention des communes

Un rapport de stage a été élaboré et diffusé aux partenaires.

## **5. Communication interne et externe**

L'ensemble des documents préparatoires, les comptes-rendus des réunions, les diaporamas diffusés ainsi que les documents de travail en cours sont mis en ligne en continu sur le site Internet du SAGE ([www.sage-estuaire-gironde.org](http://www.sage-estuaire-gironde.org)), rubrique "documents". C'est un site qui fonctionne bien et qui est régulièrement utilisé par les acteurs du territoire, membres de la CLE ou non.

## **Conclusion**

En 2012, la période aura été marquée par une phase de modifications du projet de SAGE suite aux procédures de consultation, par le renouvellement de la CLE, et par la non adoption du projet de SAGE modifié lors de la réunion de la CLE du 19 novembre 2012.

En 2013, il s'agira dans un premier temps de mobiliser les membres de la CLE et d'organiser la concertation autour d'un projet de SAGE modifié à proposer en CLE avant l'été pour adoption. L'organisation et le lancement de la mise en œuvre des dispositions du SAGE seront également les principales missions de la cellule d'animation.

## Annexe : Mise en réseau – Animation du territoire

Réunion	Lieu	Date
Réunion " atelier prospectif dans le cadre de l'évaluation de la politique Rivière de l'agence de l'eau Adour Garonne"	Toulouse	24 janvier 2012
Demi-journée à destination des techniciens de rivières et animateurs de SAGE sur le PDM du SDAGE Adour-Garonne	Bordeaux	8 mars 2012

Afin de préparer l'adoption et la future mise en œuvre du SAGE, et dans le but d'assurer un suivi et une représentation du SAGE dans les différents dossiers en cours sur le territoire, l'animateur du SAGE a rencontré de nombreux acteurs et participé à de multiples réunions :

- Entretien avec le technicien de rivière du SIBV de la Livenne (17) (5 janvier 2012),
- Réunion de travail sur le renouvellement de la CLE avec les services instructeurs des procédures environnementales de l'Etat (10 janvier 2012),
- Réunion du COGEPOMI Garonne, Dordogne, Charente, Seudre (10 janvier 2012),
- Réunion de travail avec l'Université de Bordeaux sur la future mise en œuvre des dispositions du chapitre "Bouchon vaseux" (13 janvier 2012),
- Réunion de travail avec l'Université de Bordeaux sur la future mise en œuvre des dispositions du chapitre "Bouchon vaseux" (1<sup>er</sup> février 2012),
- Réunion de travail avec l'Université de Bordeaux sur la future mise en œuvre des dispositions du chapitre "Pollutions chimiques" (1<sup>er</sup> février 2012),
- Entretien avec l'animatrice du DOCOB Natura 2000 "Marais du Bec d'Ambès" et les services de la ville d'Ambarès et Lagrave (1<sup>er</sup> février 2012),
- Entretien avec le technicien de rivière du SIBV du Moron (17) (2 février 2012),
- Comité de suivi du programme ANR Adapt'eau (7 février 2012),
- Entretien avec la CATERZH du Conseil Général de Gironde (8 février 2012),
- Colloque "Carrières et granulats à l'horizon 2030" (9 février 2012),
- Réunion PGE Garonne, commission géographique "Garonne aval" (15 février 2012),
- Réunion avec l'Agence de l'Eau sur l'enjeu "pollutions chimiques" (16 février 2012),
- Réunion de travail avec l'Agence de l'Eau et la DDTM sur la déclinaison du PDM du SDAGE Adour Garonne (17 février 2012),
- Réunion de travail avec l'Université de Bordeaux sur la future mise en œuvre des dispositions du chapitre "Pollutions chimiques" (22 février 2012),
- Réunion de travail avec l'Agence de l'Eau sur les enjeux "zones humides et "bassins versants" (24 février 2012),
- Réunion de restitution des résultats de l'étude de faisabilité d'une zone de développement hydrolien sur le territoire de la CdC de Bourg (5 mars 2012),
- Réunion de travail zones humides et urbanisme avec la CUB (7 mars 2012),
- Réunion pour la réactualisation de l'étude de BV Castelnau, phase 1 (13 mars 2012),
- Réunion avec la mission "parc naturel marin Estuaire de la Gironde" (14 mars 2012),

- Réunion du comité scientifique du consortium MAGEST (19 mars 2012),
- Entretien avec l'animatrice Agenda 21 de la CdC de l'Estuaire (20 mars 2012),
- Réunion de travail avec le GPMB et l'Agence de l'Eau sur la future mise en œuvre du plan de gestion des vases (20 mars 2012),
- Comité de pilotage PDPG (26 mars 2012),
- Comité technique ETIAGE (27 mars 2012),
- Réunion de la Commission Littorale de l'AEAG (28 mars 2012),
- Réunion de travail zones humides et urbanisme avec la CUB (3 avril 2012),
- Séminaire des Jalles (12 avril 2012),
- Comité de pilotage du DOCOB "Marais du Bec d'Ambès" (17 avril 2012)
- Réunion de travail zones humides et urbanisme avec la CUB (18 avril 2012),
- Réunion de présentation du PAPI d'intention Estuaire aux élus (20 avril 2012),
- Réunion de travail avec la DRAAF Aquitaine sur la future mise en œuvre des dispositions du chapitre "Pollutions chimiques" (11 mai 2012),
- Comité de pilotage du Plan National d'Action Esturgeon européen (22 mai 2012),
- Entretien avec l'animatrice N2000 des DOCOB du Médoc (29 mai 2012),
- Réunion de présentation sur l'élaboration du SCOT par la CARA (5 juin 2012)
- Entretien préparatoire au groupe d'experts pollutions chimiques (5 juin 2012),
- Entretien avec un chargé de mission de l'ASTEE (PDM et SAGE) (14 juin 2012)
- Soutenance du stage « intégration des ZH dans les docs d'urbanisme » (14 juin 2012)
- Réunion avec le GPMB et l'Agence de l'Eau en vue du lancement des études du plan de gestion des sédiments en 2013 (25 juin 2012)
- Réunion de présentation « état initial de DIG BV Artigue Maqueline » (26 juin 2012)
- Entretien préparatoire au groupe d'experts pollutions chimiques (28 juin 2012),
- Réunion "ouvrages" pour les techniciens de rivières par le CG33 (4 juillet 2012)
- Réunion de travail SYSDAU pour le SCOT de l'aire métropolitaine (11 juillet 2012)
- Réunion de travail du SAGE Garonne (16 juillet 2012)
- Réunion sur l'étude de la continuité écologique jalle de Blanquefort (18 juillet 2012)
- Réunion SIG à l'association des EPTB (19 juillet)
- Rencontres avec des présidents de SIBV membres de la CLE (23 et 24 juillet)
- Réunion sur le PLU de la commune de Bayon-sur-Gironde (31 juillet)
- Marées de sensibilisation sur la pêche à pied à Cordouan (2 et 3 août)
- Rencontres avec des présidents de SIBV membres de la CLE (30 août)
- Réunion avec le GIP Littoral Aquitain (5 septembre)
- Lâcher d'esturgeon (6 septembre)
- Réunion de présentation de l'étude « potentiel énergie marine » (10 septembre)
- Comité de pilotage du site Natura 2000 des marais du Bec d'Ambès (11 septembre)
- Commission Territoriale Littoral de l'Agence de l'eau (12 septembre)
- Comité technique du consortium MAGEST (19 septembre)
- Réunion de présentation sur la DIG SIBV Jalle de Castelnau (20 septembre)
- Rencontre avec le vice-président du SIJALAG membre de la CLE (21 septembre)
- Réunion "gouvernance eau" organisée par le CG33 (24 septembre)
- Rencontres avec des présidents de SIBV et d'ASA membres de la CLE (26 septembre)
- Rencontres avec des présidents de SIBV membres de la CLE (2 octobre)

- Réunion de travail sur l'actualisation de l'état des lieux des masses d'eau souterraines par l'Agence de l'Eau (4 octobre)
- Réunion avec les acteurs de l'eau dans le marais de Moquesouris (11 octobre)
- Réunion avec la chambre d'agriculture de la Gironde (19 octobre)
- Réunion avec la Fédération des Grands vins de Bordeaux (29 octobre)
- Rencontre technique Eau organisée par la DDTM 17 (22 novembre)
- Réunion à l'attention des CATERZH à l'Agence de l'Eau (29 novembre)
- Réunion du COGEPOMI Garonne, Dordogne, Charente, Seudre (6 décembre)
- Réunion zones humides et zones d'aménagement de la CUB (11 décembre)
- Réunion avec le GPMB en vue d'un partenariat global (21 décembre)